

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 285

Rubrik: Valais

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sapinhaut, la fête qui fait peur de Sion à Saxon

Le « Nouvelliste du Rhône » (2.9.74) est inquiet : « Cette nouvelle décision suscitera certainement de nombreuses réactions de la part de parents qui avaient tout récemment encore protesté contre l'organisation d'un tel rassemblement qui sert, d'après eux, de prétexte aux jeunes gens à se droguer et qui favorise les rencontres de débauchés ». On imagine l'inquiétude des lecteurs du principal quotidien valaisan : quel est cet ouragan de vices qui menace de déferler sur le Valais ? Se faisant l'écho des protestations de parents, le « Nouvelliste » se garde bien d'informer ses lecteurs sur la réelle nature du cataclysme en question. Il s'agit de la « fête de Sapinhaut » (voir DP 281) dont les organisateurs viennent de recevoir les dernières autorisations nécessaires de la part de la commune de Saxon. Mais puisqu'avant les deux week-ends prévus se multiplient la rogne et la grogne, il faut revenir ici sur l'esprit dans lequel cette fête a été conçue.

Le rendez-vous de Sapinhaut se veut absolument différent des nombreux types de réjouissances populaires habituelles. Ces journées de rencontres devraient permettre d'abord à chacun de participer aux diverses activités prévues, musique, théâtre, cinéma, conférences-débats, ceci sous le signe de la liberté d'expression et de l'autogestion.

Liberté et autogestion

Liberté, parce que si les organisateurs ont invité des orchestres, des troupes de théâtre, s'ils ont prévu des discussions, c'est aux participants d'élargir les thèmes proposés et de « faire la fête ». Autogestion, parce que si la fête est gratuite, les frais seront couverts par la seule vente de boissons et de nourriture (les groupes invités ne demandent aucun cachet).

Donc, une fête sans but commercial, sans cadre autoritaire, sans slogan politique; elle sera essentiellement ce que chacun voudra qu'elle soit. Pourquoi, dès lors, tant d'oppositions dans le Parti radical, à travers ses conseillers communaux saxonnains, pourquoi tant de manœuvres pour empêcher la fête ?

Préparatifs techniques : ok !

L'organisation technique des journées serait-elle insuffisante ? Aucun indice d'une défaillance de ce côté-là, qui justifierait une interdiction, ou même des réticences avant la manifestation (les précautions sont prises pour éviter les incendies; le service sanitaire est assuré par des personnes compétentes; les problèmes de circulation résolus en collaboration avec les autorités).

Antécédents positifs

De plus, les antécédents relatifs aux manifestations de 1971 et 1972 sont positifs. Preuve en sont :

- la page entière du « Confédéré » (organe du Parti radical) du 12 septembre 1972 consacrée à un compte rendu des journées du 11 et du 12 septembre où l'on peut lire « Sapinhaut, on en parle déjà au passé. Ceux qui y ont assisté en sont repartis avec, en eux, la certitude d'un monde meilleur, d'une nouvelle paix spirituelle qui en définitive est ce pourquoi nous sommes là. Alors, à l'année prochaine »;
- la lettre du Conseil communal de Saxon du 15 novembre 1972 félicitant les organisateurs du bon déroulement de la fête, de l'ordre laissé après leur départ et leur donnant décharge de toute accusation relative à la présence de drogue — ce dernier point, sur la base d'un rapport de police — (une réserve, mais réduite à néant cette année : la circulation).

Tentatives d'obstruction

Un bilan positif, mais déjà oublié. Pour Sapinhaut 74, les autorités de Saxon n'accordent l'autorisation indispensable qu'après de nombreuses entrevues avec les organisateurs (groupe Nouvelle-Commune, Libertaire non violent, Kritisches Oberwallis), non sans avoir tenté auparavant de faire endosser la seule responsabilité par le propriétaire des locaux utilisés. Et les répercussions de ces tentatives d'obstruction ne tardent pas. Témoin cette lettre de « parents indignés » parue dans la rubrique du « courrier des lecteurs » du « Confédéré » du 30 août dernier où, à côté de félicitations adressées aux conseillers communaux radicaux de Saxon, on pouvait aussi lire : « Ces rencontres servent souvent de prétexte à de nombreux mauvais garçons aux idées aussi courtes que leurs cheveux sont longs de se droguer », ou encore : « Saxon doit avoir une autre vocation que celle de favoriser les rencontres de drogués et de débauchés » ? Le « Nouvelliste » comme on l'a vu plus haut, n'allait pas tarder à emboucher les mêmes trompettes.

Touche-t-on, avec la mise sur pied des week-ends de Sapinhaut, à la limite de la tolérance en Valais ?

Coups d'œil sur le programme

Quelques points de repères précis en tout cas, qui situent le programme, permettent de mieux apprécier le climat en question. Les week-ends comportent tous deux un fonds « culturel » où coexistent le théâtre (Théâtre populaire romand et Théâtre du bout du monde), la chanson (de Roger Cunéo à Michel Buhler, en passant par Gaby Marchand, par exemple), la musique pop ou folklorique; et chaque jour, en début d'après-midi, une « conférence-débat » sur les thèmes suivants : le Valais d'hier et le Valais d'aujourd'hui (samedi 14), Eglise et contestation — Lutte antimilitariste et non-violence (dimanche 15), Mass medias suisses et politique extérieure (samedi 21), Oui à la liberté féminine — Avortement (dimanche 22).